



### EDITO

L'activité et l'information concernant l'avenir économique et touristique du Cher canalisé étant riche en ce moment justifie un numéro spécial. Nous vous proposons de commencer par le point de départ d'une polémique à partir d'un article de la Nouvelle république. Les réactions à cet article seront nombreuses et méritent d'être publiées à partir des textes in-extenso émis par chacun et non pas ce qu'en a transcrit le journal, limitant involontairement leur impact.

Cordialement. Le Président

## Barrages et poissons: des positions tranchées. NR 09-04-2011

**Faut-il restaurer, à grand coût des barrages dont l'utilité n'est pas démontrée ? France Nature Environnement en doute.**

Les débats sont souvent « musclés » entre les responsables du Cher canalisé et ceux de France nature environnement. Ainsi, **Josselin de Lespinay - membre du comité de bassin Loire Bretagne** - réagit à l'article de jeudi dernier consacré à la gestion des barrages. Et de poser la question : « Des barrages pour quoi faire ? » « Les quelques bateaux que l'on peut voir sur le Cher et qui nécessiteraient barrages et écluses ne naviguent pas ou alors sur un seul bief comme à Civray pour la promenade autour de Chenonceaux. Les seuls bateaux qui naviguent sont des canoës. Plutôt que d'encourager et de développer cette pratique susceptible d'apporter des retombées économiques réelles, on se contente de leur rappeler, au moyen d'une coûteuse signalisation que les embarcations légères sont obligées d'accoster afin de pouvoir être transportées à chaque barrage. » **Josselin de Lespinay estime que** « les recettes liées à la navigation des bateaux pontés » sont sans commune mesure « avec le coût de restauration des écluses ». Il assure que « même équipés de passes à poissons plus ou moins performantes, les barrages ne pourraient en aucun cas respecter l'obligation de résultat exigée par la Directive cadre européenne ».

Il admet « que l'on veuille conserver un barrage à aiguilles pour le patrimoine qu'il représente, équiper Civray pour que des barques puissent faire le tour de Chenonceaux, conserver les maisons d'éclusiers, développer la pratique du canoë itinérant », **mais il s'oppose** au fait que l'on veuille, avec des fonds publics, reconstruire ou restaurer des barrages qui ne présentent aucune utilité. Abordant par ailleurs la rivière de contournement du barrage de Rochepinard qui vient d'être mise en eau (voir la NR du même jour) Josselin de Lespinay estime « qu'il s'agit d'un compromis acceptable » et prend donc ses distances par rapport aux élus d'Europe Écologie-Les Verts qui condamnaient ce type de réalisations. « Je trouve par contre plus inquiétante la situation des barrages de Savonnières et Grand-Moulin, qui ne répondent pas à leurs obligations en matière de franchissement par manque de gestion », conclut-il.

## LA REACTION DU PRESIDENT DES AMIS DU CHER CANALISE

Nous avons pu voir dans les médias les réactions des élus municipaux de la ville de Tours ( Europe-Ecologie), ainsi que celle du représentant de Nature Centre, suite à la mise en eau de la rivière de contournement du barrage de Tours.



Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>  
Rédaction : [infos@amis-du-cher.fr](mailto:infos@amis-du-cher.fr)

**Comment les élus peuvent-ils affirmer que les poissons migrateurs ne passeront pas avant même qu'il y ait un contrôle de fonctionnement d'une part, et avant même que les Aloses aient commencé leur migration ?**

Il faut en effet attendre quelques semaines au niveau de Tours pour prétendre voir des Aloses en aval de la rivière de contournement d'une part et vérifier qu'elle ne peuvent pas passer d'autre part. Ces annonces n'ont d'autre but que de polémiquer pour polémiquer et c'est toujours quand les travaux sont finis que l'on se réveille.

Monsieur De Lespinay ( Nature Centre) , quand à lui se démarque des élus verts en ce qui concerne la rivière de contournement en la jugeant correcte. Par contre quand il juge que l'entretien des barrages a un coût exorbitant, il fait preuve de démagogie caractérisée et en reprenant le refrain déjà usé présentant les barrages du Cher comme étant réservés au peu de personnes ayant un bateau.

C'est évidemment faire fi de tous les autres usages : navigation de tourisme, irrigation, sports nautiques, pêche de loisirs, bateaux-patrimoine, ressource en eau, etc. Sans oublier que les barrages baissés favorisent la prolifération des plantes nuisibles comme la Jussie ainsi que la destruction des frayères des poissons carnassiers.

vouloir à tout prix réintroduire une espèce on en détruit d'autres.

A

**Les Amis du Cher Canalisé ne pratiquent pas cette ségrégation des usages et nous prenons la pêche à la mouche comme un usage au même titre que les autres**, ce que ne fait pas Monsieur De Lespinay qui, il l'a démontré à plusieurs reprises n'a jamais accepté le partage de ce bien public. Nous ajouterons que les barrages du Cher peuvent être aisément gérés pour laisser passer les poissons migrateurs cités dans l'arrêté de 2003. Nous ajouterons aussi que **l'argument consistant à dire que les barrages à aiguilles ne laissent pas passer les sédiments est un pur mensonge et nous pouvons le démontrer**. Enfin, il est utile de rappeler que les barrages ne sont remontés que pendant 105 jours par an, laissant largement le temps aux sédiments pour leur voyage vers la mer.

**Quand aux actions prévues par le syndicat du Cher nous les approuvons toutes** et il n'est pas inutile de rappeler au lecteur que la signalisation de danger est un devoir, même si l'on peut considérer que son coût place la barre assez haute. Qu'on se le dise....Les amis du Cher Canalisé ce sont des adhérents de toute nature : des particuliers mais aussi des associations de bateaux patrimoines, de sports nautiques, de pêche à la ligne, d'agriculteurs, de professionnels du tourisme et de plaisance, des communes riveraines et des élus locaux et régionaux.

## LA REACTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DU CHER CANALISE

Dans un courrier des lecteurs de la Nouvelle République, publié le 9 avril, M. de Lespinay s'est exprimé sur la question du Cher canalisé et des barrages. **Le Syndicat du Cher canalisé, directement concerné et cité par l'article, souhaite faire paraître un droit de réponse. Les citations contiennent des contrevérités inacceptables**, si l'on veut pouvoir débattre sereinement de l'avenir du Cher.

Il est dit notamment que les bateaux ne naviguent pas "ou alors sur un seul bief" et plus loin que "les seuls bateaux qui naviguent sont des canoës". Il existe effectivement 2 bateaux à passagers qui n'utilisent que le bief de Chenonceau.



Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>  
Rédaction : [infos@amis-du-cher.fr](mailto:infos@amis-du-cher.fr)

Mais il en existe 3 autres (une péniche-hôtel, une toue et un futreau) qui utilisent eux toute la longueur navigable (de Larcaay à Montrichard). Un autre bateau à passagers devrait être créé cette année.

C'est aussi oublier, par exemple, la plaisance individuelle (plusieurs centaines de bateaux par an), le club de ski nautique de Bléré (qui a fait découvrir la pratique à plus de 300 jeunes l'été dernier), le club de d'aviron de Bléré, qui se meurt faute d'un niveau d'eau suffisant.

C'est oublier les manifestations nautiques et sportives qui ont lieu chaque année (randonnées à l'aviron sur toute la longueur navigable, nage avec palmes, ski nautique, etc...)

Quant à la pratique du canoë itinérant, elle existe déjà (faiblement). Les opérateurs privés nous font savoir qu'ils sont prêts, mais qu'ils doivent temporiser, car les barrages ne sont pas montés assez tôt !

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : faire croire qu'il n'y a pas d'activités sur la rivière, et que donc ces barrages ne servent à rien. C'est faux et il suffit à chaque citoyen tourangeau de venir ce promener cet été au bord de la rivière pour vérifier.

Mais pour cela, il faudra attendre que l'on nous autorise à remonter les barrages après la supposée remontée de poissons migrateurs invisibles.

**Cela participe de la même stratégie, menée cette fois par l'Etat : asphyxier les activités de tourisme et de loisirs, les faire disparaître, ce qui permettra de faire disparaître ensuite les barrages...**

Sur la "coûteuse signalisation", il s'agit d'une anticipation de règles qui vont s'appliquer à tous les ouvrages prochainement (y compris pour la rivière de contournement), que le Syndicat du Cher canalisé a souhaité amplifier en réalisant des aménagements non obligatoires. Justement pour "encourager et développer cette pratique". Ce qui se fera aussi avec l'aide des maisons éclusières, car nous n'avons pas attendu votre lecteur pour y penser (vos lecteurs en sauront plus dans quelques mois).

Quant aux recettes liées à la navigation, il est évident qu'en considérant qu'il n'y a pas d'activités, il ne peut y avoir de recettes. Si on regarde les activités réelles, effectivement, c'est "sans commune mesure", mais dans le bon sens : **comparés au budget public de gestion de la rivière (367 000 € en 2010), les seuls chiffres d'affaire des professionnels sont déjà supérieurs à cette somme, avec des emplois à la clé.** Sans même avoir besoin de compter les retombées indirectes, ni celles liées aux activités associatives et aux activités de loisirs.

Malgré les contraintes imposées qui font baisser les chiffres, le Cher canalisé accueille chaque année plus de 30 000 personnes sur l'eau. "D'aucune utilité", vraiment ?

## LA REACTION ET LE PLAIDOYER D'UN ELU ET MEMBRE DE L'ASSOCIATION

**Monsieur Josselin de Lespinay (voir son exposé dans la NR du 9 avril 2011) prône l'arasement de la plupart des barrages du Cher.**

Il est vrai que le dossier du Cher « canalisé » est d'une grande complexité. Le transfert de domanialité de la rivière voulu par l'Etat, la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau qui exige la continuité écologique des rivières, le coût élevé de réhabilitation et d'entretien des barrages et écluses, les déboires techniques et financiers du projet de mécanisation des barrages du Loir-et-Cher constituent les principaux éléments de sa complexité.

Quel que soit notre attachement aux activités de loisir, sportives et agricoles pratiquées aujourd'hui sur le Cher, les retombées économiques sont beaucoup trop faibles pour justifier le coût de réhabilitation de l'ensemble des ouvrages.



Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>  
Rédaction : [infos@amis-du-cher.fr](mailto:infos@amis-du-cher.fr)

Ces ouvrages, qui représentent à eux seuls un trésor patrimonial, ont été mis en service en 1841 pour satisfaire au trafic fluvial commercial. **Le seul projet susceptible de les sauvegarder réside dans la navigation fluviale de plaisance** qui peut générer d'importantes retombées économiques de leur propre réutilisation.

Le fluvial de plaisance en France représente un marché économique annuel de **500 millions d'euros**. Il est pratiqué en famille par des amoureux de la nature, avides de visiter à leur rythme, un territoire dans son authenticité. La Touraine est pratiquement absente de ce secteur touristique, alors que les professionnels du tourisme recherchent un troisième pôle (aux deux actuels : les Châteaux et la Loire) et un accroissement de l'hébergement.

Le parcours fluvial allant de Tours à Saint Aignan en passant sous les arches de Chenonceau concentre des atouts touristiques et de loisirs exceptionnels. **Très rapidement, le parcours pourrait capter 2 à 3% de la navigation de plaisance en France, générer un chiffre d'affaires annuel de 10 millions d'euros, créer une centaine d'emplois et accroître l'hébergement de 500 lits**. Par le maintien du niveau d'eau durant la saison estivale, le tourisme fluvial assurerait par ailleurs, la pérennité de toutes les activités actuelles. La Région Centre devrait être le porteur du projet en prenant à son compte la domanialité du Cher navigable et en mobilisant et fédérant les deux départements concernés. Un tel projet a un coût. Pour la réhabilitation des ouvrages comprenant la reconstruction des trois barrages arasés dans le Loir et Cher, la construction de passes à poissons pour chacun des barrages, les aménagements d'accueil pour la navigation de plaisance (port à Tours et haltes nautiques), **l'évaluation de la dépense totale s'inscrit dans une fourchette comprise entre 15 et 20 millions d'euros**.

Mr de Lespinay a raison, le financement devra faire appel à des fonds publics, mais la part prépondérante proviendra de fonds européens disponibles et éligibles pour un grand projet de cette nature. L'autre part devra provenir des collectivités territoriales à qui revient aussi, faut-il le rappeler, le soutien social du chômage. Leur participation au financement du projet et par voie de conséquence à la création d'emplois conduira à réduire d'autant la part du soutien social.

Mr de Lespinay, met en doute l'efficacité des passes à poissons et affirme que les barrages ne pourront en aucun cas respecter l'obligation de résultat exigée par la DCE. **Il ignore à dessein les avantages qu'ils procurent et exagère leurs impacts négatifs**. Il n'a de cesse d'attribuer tous les maux dont souffre la rivière à ces « maudits » barrages, qui rappelons le, se trouvent et se trouveront toujours « effacés » la plus grande partie de l'année. L'éthique scientifique, l'hydrologie n'échappe pas à la règle, exige que les effets pervers soient démontrés par des essais pertinents. Des affirmations d'aujourd'hui pourraient devenir contre-vérités demain.

Mr de Lespinay prétend dans certains de ses écrits « que le tourisme fluvial est un leurre, une sorte de miroirs aux élus... ». Pour toute réponse, je l'invite à analyser la réussite du tourisme fluvial sur le Lot.

Lorsque l'Ecologie prône des mesures draconiennes pour diminuer les pollutions de toutes sortes et freiner le réchauffement climatique, lorsqu'elle milite pour le développement des énergies renouvelables, l'Ecologie défend le devenir de tous les êtres vivants de la planète et acquiert ainsi ses lettres de noblesse. **Mais les écologistes qui prônent l'arasement des barrages du Cher pour donner toutes ses chances à la remontée des aloses au détriment de l'emploi qui nous fait tant défaut, placent l'Ecologie dans l'extrémisme et le sectarisme et portent préjudice à sa crédibilité**.

**Jean-Pierre PESTIE, Conseiller municipal d'Athée sur Cher  
Conseiller à la Communauté de Communes Bléré Val de Cher  
Membre du SAGE Cher Aval.**



Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>  
Rédaction : [infos@amis-du-cher.fr](mailto:infos@amis-du-cher.fr)



## ARTICLE NOUVELLE REPUBLIQUE DU 19 AVRIL 2011

Lors du récent débat sur l'utilité des barrages sur le Cher, les Amis du Cher Canalisé ont estimé « qu'à vouloir à tout prix réintroduire une espèce, on en détruisait d'autres ». Les barrages abaissés favorisant selon eux, la prolifération de la jussie ainsi que la destruction des frayères des poissons carnassiers. Qu'en pensez-vous à la fédération départementale 37 de la pêche ? « Le problème est complexe. La qualité des eaux, et la température jouent leur rôle, notamment en matière de développement des plantes envahissantes qui, en Indre et Loire, sont loin de se limiter à la seule jussie. En ce qui concerne les brochets, il est vrai qu'il faut qu'il y ait de l'eau dans les annexes hydrologiques pendant leur période de reproduction. Mais le problème majeur, c'est le manque de cohérence dans la gestion de la rivière. Si les barrages étaient toujours levés ou toujours abaissés, on pourrait mettre en place une politique de gestion de l'eau et des espèces, mais avec huit mois d'un régime et quatre mois de l'autre, ce n'est pas faisable, estime la fédération d'Indre et Loire.

### LE REMONTEE DES BARRAGES EN QUESTION

Malgré les tentatives de Pierre Lestoquoy, Président du syndicat du Cher Canalisé, pour que le Préfet autorise la remontée des barrages au 1er juin, le préfet d'Indre et Loire a tranché : **Seul le barrage de Civray sera remonté dans les périodes suivantes :**

20 avril au 2 mai inclus      31 mai au 13 juin inclus      remontée pour l'été à partir du 20 juin.

**Le Président des Amis du Cher a envoyé un courrier au préfet pour que la même mesure soit appliquée à tous les barrages** ( même si nous sommes conscient que c'est techniquement difficile mais c'est une question de principe afin qu'il n'y ai pas de ségrégation sur les usages du Cher. Et nous demandons à ce que la date du 20 juin soit ramenée au 15 juin en 2011( fin de la migration) . Il n'y a aucun doute : d'autres instances interviendront, comme des communautés de communes par exemple. **La réaction de Pierre Lestoquoy ne s'est pas fait attendre.** Voici le contenu d'un article de la Nouvelle République du 22 Avril 2011: « Encore une fois, la priorité est donnée à des poissons migrateurs invisibles, au détriment du tourisme et des activités de loisirs » s'est-il exprimé auprès de Christine Abrassimov, secrétaire générale à la Préfecture. Il parle des poissons du Cher canalisé, et des barrages qui sont baissés ou relevés au fil des semaines et des mois sans concertation. Les services de l'Etat, insiste-t-il, prêteraient une oreille attentive aux administrations de l'environnement, mais pas à celles de l'économie, du tourisme, des sports, de l'agriculture, du patrimoine. Le Cher ce n'est pas seulement de l'eau, des poissons et des bateaux, mais toute une vallée qu'il faut mettre en valeur pour faire travailler le bateau-hôtel Nymphéa, la Toue Valchantray, le Futreau Jean Bricau, le club d'Aviron de Bléré, le club de ski nautique, le vignoble, la randonnée pédestre et cycliste, l'activité canoë canadien. « Le Cher c'est 2 millions de touriste à Tours par an, 900 000 visiteurs à Chenonceau, 650 000 à Beauval » expliquent Pierre Lestoquoy et Vincent Loison, du syndicat du Cher intercommunal. Les mouvements des barrages sont organisés en dépit du bon sens, contre toute logique, selon le syndicat et nombre d'usagers de la rivière. Les acteurs du tourisme en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher pensent à organiser les assises du Cher canalisé cet automne qui déboucheront peut-être sur la création d'une structure capable de gérer l'ensemble du bassin de la vallée du Cher, avec le soutien des Conseils Généraux, de la Région, du Pays Loire Touraine, de la communauté de communes de Saint-Aignan.

**NDLR : Il y a effectivement un vrai problème de gouvernance et nous y reviendrons.**

**A suivre ....**

